



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

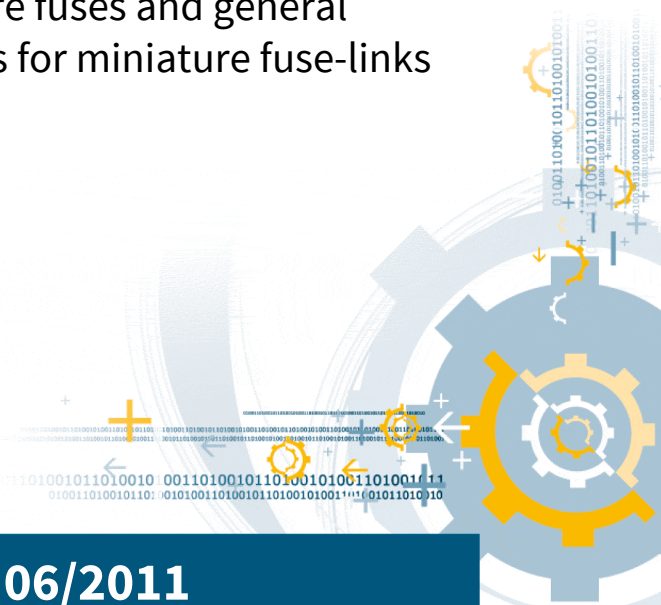
ILNAS-EN 60127-1:2006/A1:2011

**Coupe-circuit miniatures -- Partie 1:
Définitions pour coupe-circuit
miniatures et prescriptions générales
pour éléments de remplacement**

Geräteschutzsicherungen -- Teil 1:
Begriffe für Geräteschutzsicherungen
und allgemeine Anforderungen an G-
Sicherungseinsätze

Miniature fuses -- Part 1: Definitions for
miniature fuses and general
requirements for miniature fuse-links

06/2011



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 60127-1:2006/A1:2011 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 60127-1:2006/A1:2011.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Coupe-circuit miniatures -
Partie 1: Définitions pour coupe-circuit miniatures et prescriptions
générales pour éléments de remplacement miniatures
(CEI 60127-1:2006/A1:2011)

Geräteschutzsicherungen -
 Teil 1: Begriffe für
 Geräteschutzsicherungen und allgemeine
 Anforderungen an G-Sicherungseinsätze
 (IEC 60127-1:2006/A1:2011)

Miniature fuses -
 Part 1: Definitions for miniature fuses and
 general requirements for miniature fuse-
 links
 (IEC 60127-1:2006/A1:2011)

Le présent amendement A1 modifie la Norme Européenne EN 60127-1:2006; il a été adopté par le CENELEC le 2011-05-25. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

CENELEC

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
 Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
 European Committee for Electrotechnical Standardization

Management Centre: Avenue Marnix 17, B - 1000 Bruxelles